

---

**Chambre des Représentants.**

---

SÉANCE DU 30 MARS 1843.

*PROJET DE LOI relatif à une demande de crédit pour assurer le service de surveillance des fabriques de sucre.*

---

**EXPOSÉ DES MOTIFS.**

---

MESSIEURS ,

Le nouveau système d'imposition sur les sucres , adopté par la législature , nécessite l'organisation d'un service tout spécial pour la surveillance des fabriques , organisation dont les frais ne peuvent être couverts par les crédits actuels du budget de l'exercice courant.

Comme il importe au Gouvernement d'avoir à sa disposition tous les moyens nécessaires pour assurer l'exécution de la loi , j'ai l'honneur de soumettre à la Chambre un projet tendant à ouvrir au Département des Finances , un crédit supplémentaire de quarante mille francs , qui se rattacherait à l'art. 3 du chap. III du budget, destiné au paiement des dépenses du personnel pour cet exercice.

Le défaut d'éléments précis et positifs pour apprécier dès à présent les besoins du nouveau service, n'a permis de déterminer le chiffre de la dépense que par une évaluation plus ou moins approximative.

Toutefois , le Gouvernement espère pouvoir, au moyen du crédit demandé, suffire à toutes les éventualités.

La nécessité d'aviser immédiatement à l'organisation projetée m'oblige, Messieurs , à prier la Chambre de vouloir hâter l'examen du projet de loi que j'ai l'honneur de lui soumettre et dont l'ajournement aurait pour conséquence d'exposer l'administration à ne pouvoir satisfaire aux exigences du service , et de compromettre ainsi gravement les intérêts du trésor.

*Le Ministre des Finances,*

**SMITS.**

## PROJET DE LOI.

---

Léopold,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Le projet de loi dont la teneur suit, sera présenté, en notre nom, à la Chambre des Représentants, par notre Ministre des Finances.

### ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert, au Ministère des Finances, un crédit supplémentaire de quarante mille francs ( fr. 40,000 ), sous l'art. 3 du chap. III du budget de ce Département, pour l'exercice 1843, aux fins d'assurer le service de surveillance des fabriques de sucre.

Donné à Bruxelles, le 29 mars 1843.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre des Finances,*

SMITS.